

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression

- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

L'AMI DE LA RELIGION

DE LA PATRIE.

JOURNAL ECCLESIASTIQUE, POLITIQUE ET COMMERCIAL.

12s.-6a. ANNÉE.

"Le trône chancelle quand l'honneur, la religion et la bonne foi ne l'environnent pas."

par ANNÉE. 12s.-6a.

BUREAU DE REDACTION, Rue Ste. Famille, No. 14.

QUEBEC, LUNDI MATIN, 4 FEVRIER, 1850

BUREAU DE REDACTION, Rue Ste. Famille, No. 14

Aux Abonnés de ce Journal.

Nous ne pouvons donner aujourd'hui qu'une demi-feuille à nos lecteurs, par suite d'un accident qui a brisé 7 à 8 colonnes d'annonces, et qu'il nous a été tout-à-fait impossible d'en recommencer la composition, le temps nous manquant.

Nous prenons ici occasion de prévenir nos abonnés qu'après le 15 février prochain, époque où expire le semestre courant, nous cesserons la publication de notre journal, pour des raisons que nous ferons connaître plus tard. En conséquence, d'ici à cette époque, nous continuerons à ne publier qu'une demi-feuille; toutefois nos lecteurs n'y perdront rien puisque nous leur donnerons autant de matière à lire, que par le passé, c'est-à-dire de 7 à 8 colonnes; la perte de l'insertion de ces annonces ne retombe donc que sur nous seuls, nous croyons ne devoir point les recomposer pour le peu de temps qu'il nous reste à publier notre journal.

Lundi, 21 janvier, 1850.

L'AMI DE LA RELIGION
ET
DE LA PATRIE.



"Le trône chancelle quand l'honneur, la religion et la bonne foi ne l'environnent pas."

QUEBEC, 4 FÉVRIER, 1850.

Monsieur J. P. Rhéaume.

On lit dans le *Canadien* de Vendredi :

"A NOS COMPATRIOTES CATHOLIQUES."

"Depuis que j'ai pris part aux luttes politiques de mon pays, des journalistes ont si fréquemment dirigé contre moi l'arme de la calomnie, que j'étais bien décidé à la mépriser désormais, persuadé que le mensonge et la personnalité ne sauraient retomber à la fin que sur ceux qui en font usage. Mais aujourd'hui, je me trouve dans la malheureuse nécessité d'avouer que lorsque je vois qu'on ne se borne pas à me combattre politiquement, mais qu'on vise à me nuire privément, et à me perdre aux yeux des hommes dont je chéris l'estime, et il ne m'est plus possible de garder un silence qu'ils pourraient prendre pour un aveu de culpabilité. Dans le dernier numéro de *L'Ami de la Religion*, M. J. CREMAZIE prend l'occasion d'un article sur la dernière élection pour m'attaquer lâchement, et avec toute l'hypocrisie qui lui est propre. Pour se donner le prétexte de défendre une religion que je pratique, que j'aime et que je respecte autant, au moins, qu'il peut le faire lui-même, il me prête des idées que je n'ai jamais émis : pensées et langage indignes d'un canadien, et que des centaines de personnes qui n'ont entendu sont prêtes, j'en suis sûr, à déclarer n'être pas, sortis de ma bouche.

"L'objet de M. CREMAZIE n'est pas tant de consolider le trône qu'il voit sans cesse chanceler, et de faire respecter une religion que je serais le dernier à attaquer, que de diriger contre moi un de ses traits empoisonnés pour me nuire personnellement auprès de mes concitoyens, et arracher à ma jeune famille l'honnête existence que me procure mon travail.

"En attendant que le calomniateur soit appelé à répondre de sa conduite à mon égard devant le tribunal de la justice, je crois devoir à mes amis, à ma famille et à moi-même, de déclarer que l'avancé de *L'Ami de la Religion* est entièrement *men-songer*, comme le prouveront de nombreux témoins en temps et lieu.

"Je ne puis espérer que mes compatriotes suspendront leur jugement jusqu'à ce qu'un jury, choisi parmi eux, ait prononcé le sien entre moi et mon calomniateur."

"J. P. RHÉAUME,"

"Avocat."

"Québec, 1er février 1850."

En réponse à ce qui précède, nous dirons à M. Rhéaume qu'il s'est un peu trop hâté de nous traiter de calomniateur. Mardi matin, nous nous sommes rendu à la demeure de l'honorable M. Chabot pour conduire ce monsieur au lieu où devait se faire la proclamation du candidat choisi par le suffrage populaire pour représenter la cité de Québec en Parlement. La foule nombreuse qui s'y trouvait, était occupée à commenter les paroles qui ont été plus tard reproduites dans *L'Ami de la Religion* et de la Patrie, et que la rumeur publique accusait M. Rhéaume d'avoir proférées à une assemblée tenue la veille. Plusieurs personnes nous les répétèrent; quelques unes dignes de foi, nous assurèrent avoir entendu M. Rhéaume prononcer ces paroles.

Lundi au soir, quelques heures même après la tenue de l'assemblée en question, M. Rhéaume dans une réunion des partisans de M. Chabot, fut accusé d'avoir dit les paroles que nous avons rapportées, et même un des messieurs qui prirent la parole à cette dernière assemblée, y fit allusion. Comme on le voit, deux jours avant la publication de *L'Ami de la Religion*, la rumeur publique prêtait ces paroles à M. Rhéaume.

Nous n'avons pas besoin de dire que nous ne sommes pas du nombre des auditeurs obligés de M. Rhéaume et qu'ainsi nous n'étions pas présent à l'Assemblée en question.

M. Rhéaume est vraiment malheureux dans sa défense. Comment a-t-il pu laisser échapper de sa plume les mots *lâchement* et *hypocrisie*? Certes, il est le dernier homme qui puisse se permettre de semblables expressions. M. Rhéaume est également malheureux, lorsqu'il dit à ses compatriotes que nous visons à lui nuire privément, à le perdre aux yeux des hommes dont il chéris l'estime, &c. Pour vouloir nuire à quelqu'un privément, il faut y être poussé soit par la haine ou l'envie. Or, nous le demandons à toute personne jouissant de l'usage de son intelligence, M. Rhéaume possède-t-il, soit sous le rapport moral intellectuel ou physique, quelque chose qui puisse exciter l'envie de quelqu'un. La haine? mais nous le demandons à M. Rhéaume lui-même avons nous jamais eu avec lui quelque querelle ou difficulté? Quel intérêt avons-nous donc à le calomnier, à lui nuire? Quel ennemi plus acharné de M. Rhéaume que M. Rhéaume lui-même.

Nous ne désirons aucunement entrer en discussion avec M. Rhéaume; nous lui dirons seulement qu'il peut agir contre nous comme il l'entendra. Nous n'avons rien à rétracter, et nous prouverons quand nous en serons légalement requis, que des personnes dignes de foi et dont l'intelligence égale la respectabilité, ont entendu M. Rhéaume prononcer les mots que nous avons rapportés. Nous sommes prêts à le rencontrer sur le terrain qu'il nous menace de choisir, et nous espérons cette fois, que la police ne viendra pas s'opposer au dévouement du *cartel judiciaire* que M. Rhéaume doit nous envoyer.

Le *Canadien* et les autres journaux français sont priés de reproduire notre réponse à M. Rhéaume.

COMMERCE DU CANADA.

Nous puisons les renseignements ci-dessous, dans le *Pilot*, du 24 Janvier. Ces renseignements importants ont été fournis par le collecteur des Douanes du Port de Montréal.

IMPORTATION.
Valeur des Marchandises reçues dans le port de Montréal, durant l'année 1849 £1,345,816 4 5
Marchandises entrées à Montréal pour le Canada Ovest, 200,157 2 3

Courant, £1,545,973 7 8
Au Sterling, £1,270,663 0 0
En 1848, la valeur des Marchandises, au sterling s'élevait à 1,217,604 11 4

Formant un accroissement en faveur de cette année de 53,058 8 8
EXPORTATIONS.
Le rapport des produits expédiés est aussi très satisfaisant, comme on pourra le voir par le tableau ci-dessous :

La valeur des exportations en 1848 s'élevait au sterling à £ 322,061 5 11
Do, en 1849, do. à 402,736 3 3

Augmentation en 1849 80,674 17 4

Voici comme se classent ces exportations :—
Valeur de l'exportation en 1848.

De la Grande Bretagne, £	283,104	8	8
Des colonies de l'Amérique du Nord . . .	27,474	13	2
Des Etats Unis . . .	11,124	4	2
Oporto	358	0	0
Total	£ 322,061	5	11

Ditto en 1849.
De la Grande Bretagne, £ 335,970 0 6
Des colonies de l'Amérique du Nord 44,361 14 9
Des Etats-Unis 22,504 8 0
Total **£ 402,736** 3 3

Montant des droits de douanes collectés en 1848 £ 135,866 4 4
Ditto, en 1849 191,867 18 2

En faveur de cette année £ 56,001 8 10

Etats comparés des divers articles, qui ont payés les droits de Douanes, à Montréal, durant les années 1848 et 1849 :—

Café	180,001 lbs.	219,160 lbs.
Thé	325,301 "	645,102 "
Tabac	275,786 "	534,388 "
Sucre (cason)	37,652 quin.	44,147 quin.

Produits exportés du port de Montréal, en 1848—49.

Il a été expédié du port de Montréal, en 1848, 10,152 quarts de Potasse et 5,769 ditto de Perlasse, en tout 15,921. En 1849, il fut expédié 15,407 quarts de Potasse et 7,843 ditto de Perlasse, formant en tout 23,150 quarts. Ce qui démontre un accroissement de 7,229 quarts en faveur de l'année dernière. Il a été exporté en 1849 5,255 quarts farine d'avoine, de plus que l'année précédente ainsi que 32,636 minots de Pois.

Etat des produits exportés du port de Montréal, en 1849.
Fleur, 192,071 quarts; blé, 53,984 minots; avoine, 6,855 do; pois, 89,387 do.

Le blé se vend à Montréal, 4s a 4s.-3d; Pois, 2s.-3d à 2s.-5d; avoine, 1s.-3d;

Grandes et Glorieuses Nouvelles!!!

Nous recevons à l'instant de Toronto une dépêche télégraphique que nous n'avons pas le temps de commenter; mais dont nos lecteurs comprendront l'importance et la portée. Pauvre annexion! Pauvre torysme!...
"Toronto, 2 février 1850.
"3 heures P. M.
"Des dépêches officielles sont reçues déclarant les adresses annexionistes comme étant presque de la trahison; approuvant les admissions; réprimant la détermination de maintenir la con-

nexion britannique; enjoignant des mesures légales si elles sont requises; approuvant le déplacement du siège du gouvernement, parce qu'il a eu lieu d'après le désir exprimé des représentants du peuple; exprimant l'espérance que ce changement aura un bon effet.
"Le comité de commerce du Congrès, à Washington a fait rapport à l'unanimité du bill de réciprocité, en recommandant la passation au congrès.
"M. Weterhall a prêté serment comme assistant-commissaire des Travaux-Publics."
La réciprocité acquise, que reste-il aux démagogues pour crier?—*Journal.*

Liste des vaisseaux en construction à Québec et dans les environs.—Fév.1850.

Constructeurs.	Vaisseau.	Tonnage.
T. C. Lee,	1	930
do	1	930
John Munn,	1	1,200
do	1	825
H. N. Jones	1	950
J. J. Nesbitt,	1	850
do	1	725
Pierre Valin,	1	900
H. Dubord,	1	820
do	1	320
T. St. Jean,	1	725
Wm. Russell,	1	700
Wm. Cotnam,	1	880
G. H. Parke & Cie.	1	950
Edmund Sewell,	1	550
J. E. Oliver,	1	900
do	1	665
T. H. Oliver,	1	880
do	1	750
do	1	875
do	1	800
Mr. Jobin,	1	700
A. Gilmour & Cie.	1	1,400
do	1	1,000
Total	24	20,125

Le *Transcript* de Boston nous apprend que le steamer *Nagara*, de la ligne Cunard, est arrivé, à New-York, venant de Liverpool, avec des marchandises de France et d'Allemagne. C'est le premier voyage qui se fait sous la nouvelle loi de navigation anglaise. Sa cargaison consistait en 2,360 emballages, valant \$250,000.

DE L'EMPLOI POUR LES OUVRIERS.—La *Gazette* tient d'un entrepreneur de cette ville, qu'il y a déjà plus de contrats de passés pour l'érection de nouvelles bâtisses dans Montréal, l'été prochain, qu'il y en a eu durant toute l'année dernière. S'il y a des "ruines et des débris," voilà au moins quelque chose pour compenser, voilà un remède à ces maux qu'on disait incurables. Un nouveau Palais de Justice, un nouveau Marché Ste. Anne, un nouvel Hôtel Donegana, une nouvelle et grande Eglise vers la Côte St. Pierre, un nouveau Palais Episcopal près de l'Eglise St. Jacques, une autre partie du Séminaire, &c., sans compter nombre d'édifices d'une moindre importance. Les "ruines" vont disparaître sous la main des ouvriers. (*Minerve*)

Réserve du clergé.—Le *Globe* parle d'un mouvement qui se prépare à Toronto pour obtenir la véritable expression de l'opinion publique à ce sujet. La force morale d'un tel mouvement est nécessaire pour que le ministère puisse régler cette question épineuse à la prochaine session.—Quoique la *Gazette* en ait dit, il ne faut pas croire que cette question renferme l'abolition de toutes les corporations religieuses du Bas-Canada, et le pillage de leurs propriétés, comme on a fait des biens des Jésuites. (*Idem.*)

Dialogue.

SUR LE SOCIALISME ET PRINCIPALEMENT SUR LE PARTAGE DES BIENS.

(Suite et Fin.)
—Parce que tu ne vois la chose que pour toi, tu ne la considères que comme un acte isolé, sans aucune importance sur

le reste de la société. Il est bien certain que si je venais te dire : "Tiens, Pierre, voilà dix hectares de bonne terre que je te donne; il n'y aura là dedans rien que de très-heureux pour toi; mais ici c'est n'est plus du tout la même chose; il faut voir le bouleversement qu'un changement pareil opérerait dans la société, et calculer les résultats nécessaires de la nouvelle position qu'il ferait à chacun. Eh bien! moi, je te dis et je suis prêt à te prouver que s'il avait lieu, il ferait infailliblement la ruine de tout le monde.

—C'est un peu fort, celui-là; je serais curieux de voir comment tu me prouverais ce que tu avances là.

—Ça ne me seras pas difficile; écoute la preuve que tu me demandes. T'es cordonnier, n'est-ce pas? et quoique tu cries toujours misère, tu trouves cependant assez d'ouvrage pour vivre, et même pour te griser régulièrement tous les lundis, sans jamais y manquer. Voilà tout à coup les choses changées, et t'es devenu propriétaire; je ne veux pas chicaner avec toi, nous avons vu que le partage donnerait à chacun un tiers, un quart, peut-être un demi-hectare de terre; eh bien! moi, je t'en suppose dix hectares; c'est bien beau, n'est-ce pas? Mais qu'est-ce que tu vas en faire? Sauras-tu les cultiver? y connais-tu quelque chose? Si tu les cultives, ne faudra-t-il pas abandonner tes souliers? et dans ce cas, serais-tu bien sûr de ne pas perdre au change?

—Pas si bête, je les affermerais.

—Ah! c'est une autre paire de manches, ça; à qui que tu les louerais?

—Au premier venu, donc; on ne manque pas de fermiers pour de bonnes terres.

—Non, on n'en manque pas aujourd'hui; c'est pas la raison; mais quand les choses en seront venues où nous les opposons, quand chacun sera au même niveau et aura la même quantité de terre, qu'est-ce qui abandonnera les siennes pour aller cultiver celles des autres? Où qu'on trouvera des valets de ferme, des gorgons de charrue, des bœufs en granges, des filles de basse-cour, des bergers, et tout ce qu'il faut dans une grande ferme, tu vois donc bien qu'on aura assez des siennes sans aller servir celles des autres. Ainsi, de deux choses l'une, ou tu garderas ton état de cordonnier, et les terres resteront sans produire, ce qui ne t'avancera pas beaucoup, et ce qui aura inutilement ruiné leur propriétaire; ou tu quitteras ton état pour te mettre cultivateur, et Dieu sait ce qui en arrivera; quant à moi, je ne suis pas du tout certain que tu gagnes au change, quand même tu aurais les vingt hectares de bonne terre que je te suppose, ce qui est matériellement impossible.

—Tu vas trop vite, père Leblond; il ne s'agit pas d'avoir des terres pour être cultivateur; il faut des chevaux, des vaches, des poules, du grain et des fourrages pour les nourrir en attendant la première récolte; il faut au moins une charrette, au moins une charrue, tout le diable et son train, et avec quoi que Simon achèterait tout ça?

—Vous m'arrangez tout ça, que je ne sais plus que dire, moi.

—Tu n'es pas encore au bout, va; nous sommes bons enfants, Leblond et moi nous accordons tout; il t'a accordé dix hectares, lorsqu'il ne t'en revenait tout au plus que la moitié d'un; eh bien! moi, je vais t'accorder l'argent nécessaire pour monter ta ferme. T'as besoin d'une charrette et d'une charrue; qu'est-ce qui va te les faire? Il n'y a plus à penser au charbon qui aura, comme toi, quitté sa boutique

pour cultiver ses terres ; et la grange, par la même raison, il n'y aura plus de charpentier pour te la faire.

—Mais tu me fais penser à une chose, Jean-Louis, dit le maître maçon ; si le père Simon et tous les autres cordonniers quittent leur état, il faudra donc que nous allions nu pieds, puisqu'il n'y aura plus personne pour nous faire des souliers ?

—Non-seulement nu-pieds, mais nus comme des vers par tout le corps, puisque les tailleurs et les autres auront dû tous quitter leur état, avec peine de laisser leurs terres en friche.

—Et bien ! il faut en convenir ; la République démocratique et sociale nous aura rendu la même fameuse égalité avec son égalité tant vantée.

—Je ne vois rien à répondre à tout ce que nous ont dit là Jean Louis et Pierre Leblond, dit Renaud ; ça me paraît clair comme le jour, et tout ce qui m'étonne maintenant, c'est qu'on ait pu croire à de pareilles balivernes.

—C'est la preuve, mon ami, combien il est facile d'imposer à la multitude, en lui promettant quelque chose qui la flatte.

L'instuteur de la commune, autrefois monsieur, aujourd'hui le citoyen Jérôme Lefranc, assista à cette réunion, et n'avait encore dit ce qu'il avait de sa bien aimée République démocratique et sociale subir un échec dans l'esprit des assistants. Craignant qu'elle ne finit par succomber tout-à-fait, il voulut essayer de prendre sa défense, et s'adressant à Pierre Leblond, il lui dit :

—Je ne suis pas plus de vous partisan de cette égalité absolue de fortune que je reconais impossible à établir, et qui n'est pas non plus, j'en suis bien certain, dans la pensée de ceux dont on a mal interprété les doctrines et les promesses.

—Pardun, monsieur Lefranc, si je vous interromps, dit Pierre Leblond ; mais il est important de nous entendre sur ce premier point, avant d'en entamer un autre. Vous dites que cette égalité n'a pas été dans leur intention ; je ne dis pas qu'ils ne se réservaient pas de Pescamater plus tard, et je suis même assez porté à le croire ; c'est l'habitude de tous les faiseurs de révolutions, qui promettent toujours plus de beurre que de pain, et qui, en définitive n'ont que de la misère à donner à leurs dupes.

—Je ne suis pas né d'hier, monsieur Lefranc, et je me rappelle très-bien que la France a accepté Louis-Philippe parce qu'il lui promettait un gouvernement à bon marché, et que ce gouvernement, soit dit en passant, nous a coûté une augmentation d'impôts de six cent millions, presque le double de ce que nous payions sous Charles X. Mais c'est de l'histoire ancienne, ça maintenant, n'en parlons plus. Quant à vos docteurs socialistes, je soutiens qu'on a dû interpréter leurs promesses comme on l'a fait. En effet, qu'est-ce qu'ils ont dit ? Plus de riches ni de pauvres ; répartition équitable de la fortune publique ; égalité de tous les citoyens. Or, pour qu'il n'y ait plus ni riches ni pauvres, il faut que tout le monde ait la même fortune suffisante, autrement il n'y aurait plus que des pauvres. Si vous avez seulement 5,000 fr., et que je n'en aie que 500, évidemment vous serez riche en comparaison de moi ; la répartition n'aura pas été équitable, et il n'y aura plus d'égalité entre nous, et toutes leurs promesses auront été faussées. Vous le voyez donc bien, on n'a pas pu les interpréter autrement qu'on ne l'a fait : il n'y avait là-dessous que deux partis à prendre, ou de les regarder comme de vrais charlatans qui ne veulent que tromper le peuple pour profiter de son erreur, ou de croire que véritablement ils voulaient égaler toutes les fortunes au moyen d'un partage égal. Les hommes qui savent raisonner ont pris le premier parti, les autres ont pris le second.

—Enfin, quoi que vous disiez, il est certain que c'est une chose qui érie vengeance, de voir tant des riches qui regorgent de tout, à côté de tant de pauvres qui n'ont rien.

—C'est des phrases qui ne signifient rien, ça, monsieur Lefranc, et ce n'est pas ceux qui les ont mises en vogue qui se montrent le plus empoussés, voyez-en bien certain, à secourir les pauvres. Pour trouver ceux-là, ce n'est pas parmi les gens qui secouaient tous les galeux, tous ces repris de justice, tous les mauvais su-

jets qu'ils peuvent rencontrer pour aller crier dans les clubs et dans les rues : Vive l'enfer ! vive la guillotine ! qu'il faut aller les chercher ; c'est parmi toutes ces excellentes dames et tous ces bons jeunes gens qui vont plus souvent à la messe qu'aux spectacles et aux guinguettes ; c'est parmi tous ces honnêtes gens, tous ces bons chrétiens qui cachent à leur main gauche ce que fait leur main droite, et qui mettent autant d'ardeur à aller trouver le malheureux pour le secourir, que les autres en mettent à la recherche des jous-sances les plus raffinées, les plus coûteuses et quelquefois les plus coupables. Il y a des riches, oui, sans doute, et loin de m'en plaindre, je dis que c'est un grand bonheur, et qu'une nation serait bien malheureuse si elle n'en avait pas. Qu'est-ce qui ferait aller le commerce sans eux ? Qu'est-ce qui achèterait en détail au marchand ce que celui-ci achète en gros au fabricant ? Qu'est-ce qui ferait de gros achats de marchandises pour aller les revendre dans les pays étrangers, et en rapporter des choses que nous n'avons pas ici, et qui nous sont cependant nécessaires ? Qu'est-ce qui établirait de ces grandes fabriques où l'on donne la vie à gagner à des centaines, et quelquefois à des milliers d'ouvriers ? Qu'est-ce qui pourrait secourir les pauvres dans les moments difficiles de famine ou d'épidémie, ou dans ces grands dé-sastres de tempête, d'inondation, d'incendie qui n'arrivent que trop souvent ! Car vous ne prétendez pas, sans doute, monsieur Lefranc, qu'il n'y aurait plus de pauvres en France parce que la répartition aurait donné à chacun, tout au plus, et j'en doute encore, peut-être la valeur de quelques cents francs qu'il aurait dépensés au bout de huit jours de ribote. Loin donc de crier après les riches, monsieur Lefranc, priez, au contraire, le bon Dieu, si cependant vous le priez qu'il y en ait beaucoup ; car ils sont les greniers d'abondance des pauvres ; on ne pourrait pas plus se passer d'eux dans un État que d'eau dans une contrée.

—Eh bien, citoyen Jérôme Lefranc, dit Jean Louis d'un ton gregnard, n'avez-vous à répondre Pierre Leblond ?

—Je n'ai rien à répondre à un homme qui n'entend pas le plus petit mot en politique.

—Diable ! vous êtes donc un fameux malin, vous citoyen Jérôme Lefranc ? Mais ne serait-ce pas plutôt parce que vous ne savez que lui répondre, que vous prenez ces grands airs-là ? Je me suis laissé dire qu'il y en avait plus d'un qui se servait de ce moyen-là, c'est plus commode.

—Le parti auquel je me fais gloire d'appartenir n'a pas besoin de votre approbation. Dieu merci ! ceux qui sont à sa tête ont fait leurs preuves.

—Oui, elles sont belles leurs preuves, et je vous conseille de les vanter. Ils ont, en effet, et pour le grand malheur de la France, géré les affaires pendant plusieurs mois, et voulez-vous que je vous dise ce qu'ils ont fait ? Ils ont dépensé, non seulement tout l'argent du Trésor, mais encore tous les dons volontaire qu'un grand nombre de braves gens, trop confiants, sont venus apporter à la République nouvelle ; et ce n'est pas étonnant, leur chef avait, contre lui, je ne sais combien, il y en a qui disent jusqu'à dix-huit condamnations par corps pour dettes, il a bien fallu les payer avant d'acheter quelques mois après, sous le nom de sa femme, une propriété de six cent mille francs ! Comme ils avaient besoin d'avoir toujours sans la main, et à leur discrétion, un grand nombre de fauconniers, prêts à tout faire pour les soutenir, ils ont fondé les ateliers nationaux, où ils les payaient fort cher pour se reposer du matin au soir. Les fonds de la ville de Paris ont servi à établir des banquets à l'Hôtel-de-ville, où tout ce qui avait fait le coup de fusil dans les rues, et qu'ils emmassaient pour les renvoyer, au besoin, en faire encore autant si on les attaquait, venait boire et godailler tout à son aise. Ils ont couvert la France de commissaires extraordinaires payés fort cher, et qui n'avaient d'autre mission que de pervertir l'esprit public, de semer la division et la haine entre les différentes classes de citoyens, de répandre enfin partout les germes d'un désordre qui pouvait seul leur faire espérer la continuation de leurs pouvoirs. Non contents de jeter ainsi le trouble dans leurs pays, ils ont voulu le porter aussi dans les pays voisins, et vous devez vous rappeler leur fameuse expédition en Belgique, où que les champions qu'ils y avaient envoyés ont été beaucoup plus prompts à s'enfuir,

quand on leur a montré les dents, que courageux à se battre. Enfin, enfin... je ne s'drais pas tout raconter, parce qu'il y en a trop long ; mais je crois que c'est bien assez comme ça. Et bien maintenant, voyons, c'est y voir, tout ce que je viens de dire. N'a-t-on pas bien fait de les classer ? Et quand ils viennent aujourd'hui refaire de nouvelles promesses et de tenter de nouveaux coups de main, pour tâcher de ressaisir le pouvoir qu'ils ont perdu, n'est-ce pas un droit de leur dire : " Vous nous avez trompés une première fois, vous ne nous tromperez pas une seconde !"

—Je le répète, il ne convient pas de discuter avec des ignorants comme vous.

Tiens, ce farceur ! il ne veut pas discuter avec des ignorants comme nous, et tous les jours il endoctrine de pauvres diables qui ne savent que lui répondre, et auxquels il fait croire que des vessies sont des lanternes.

—Vous avez vos opinions, j'ai les miennes ; toutes sont respectables. Je n'ai que ça à vous dire.

—Quoi, même celles de cette assasin qu'on a exécuté il y a huit jours, et qui répondait tranquillement à ceux qui voulaient lui faire honte de son crime : " C'est mon opinion ! "

—Ne prenez-vous pour un voleur et un assassin.

—Ma foi ? écoutez donc, on pourrait en être tenté, puisque vous trouvez que leurs opinions sont respectables.

—Ce n'est pas pour eux que je dit ça.

—Il fallait donc vous expliquer ; c'est en généralisant ainsi ce qui ne peut être que particulier qu'on dit, qu'on fait croire, et souvent qu'on fait faire aux autres les plus grosses bêtises. Si vous aviez dit tout simplement : " Il y a des opinions respectables, " ça aurait été la vérité, et tous le monde aurait été comme vous ; mais alors, ça n'aurait plus été qu'une phrase banale, ça n'aurait pas eu de sel, et ça n'aurait plus produit l'effet que vous voulez en obtenir. N'la pourquoi vous êtes monté sur vos grands chevaux pour nous dire d'un ton solennel : " Toutes les opinions sont respectables. " Malheureusement, vous aviez affaire à des gens qui ne se payent pas de paroles.

—Eh bien ! Jérôme, je crois que t'en as assez comme ça, dit Renaud ; et quand à nous autres, après ce que nous ont expliqué Pierre Leblond et Jean Louis, je ne pense pas qu'il en reste un seul qui soit en état de croire encore à ces belles promesses qui nous avaient séduits comme de vrais innocents que nous étions.

—Non, non, s'écria-t-on de tous les côtés de la salle ; au diable leur République démocratique et sociale ! Et ce fut sur ce cri que chacun se retira. B. D.

Une Chance pour le Commerce !
PAR ENCAN
Sera vendu, MARDI prochain, le 5 février courant, sur les lieux, savoir :
UNE MAISON, à 2 étages,
Rue et Faub. St. Vallier,
APPARTENANT AUX HÉRITIERS DRAPEAU.

Voisin de la propriété de Feu le FRENCH LOUIS. Cette maison est située, par conséquent, dans le quartier le plus populeux et le plus central pour le Commerce d'ÉPICERIE ou des GRAINS, vu la seule route par où passe les habitants pour se rendre aux divers Marchés. Depuis un grand nombre d'années, cette maison est occupée comme magasin. Les conditions de paiement seront faciles, et des garanties incontestables seront données aux acquéreurs.
La vente aura lieu à DEUX heures.
JOSEPH PETITCLERC,
N. P.
Québec, 1er. février 1850.

Premier Vaisseau de Londres
POUR QUÉBEC ET MONTREAL
LA Barque "LADY ELGIN" Capt. D. Irons, est maintenant en chargement pour Québec et Montréal, et sera expédiée le 20 mars. Pour fret, s'adresser à M. Robert Harrison et Cie, 18 Phillipot Lane, Londres ; ou à Messrs. C. E. LEVEY et Cie., Propriétaires.

Quoi de Levey, Québec, 1er fév. 1850.

CORDES DE VIOLON, etc.
LES Sous-saignés viennent de recevoir par le navire Ocean, venu directement de Bordeaux à Québec, une grande variété de Paniers, Corbeilles, Gibecières, Paniers pour la pêche, &c., &c.
J. & O. Cremazio.

COMMANDES

POU LA FRANCE.

Le Soussigné expédiera, VENDREDI, le 11 février et tous les quinze jours durant l'hiver, des COMMANDES, pour Livres, Gravures, Cartes Géographiques, Globes, Musique, Instrument de Chirurgie, Instruments de Mathématiques, Horlogeries, et autres marchandises de manufacture française. Les personnes désireuses de lui confier quelque ordre sont priées de les transmettre le plus tôt possible.

STANISLAS DRAPEAU.
Agent général en Canada
MAISON DE COMMISSION de l'Ami de la Religion et de la Patrie. Québec, 20 janvier 1850.



DÉPARTEMENT DES TERRES DE LA COURONNE.

EN conséquence de la translation du siège du Gouvernement à Toronto, avis public est par le présent donné que toutes communications destinées à ce département de la part de personnes résidentes dans le Haut-Canada, devront ci-après être adressées au

Commissaire des Terres de la Couronne, Toronto.

Les communications des personnes résidentes dans le Bas-Canada, devront être adressées à

L'Assistant-Commissaire des terres de la Couronne, Montréal.
9 novembre, 1849.

PRIX REDUIT.

LA LYRE CANADIENNE

ou
Recueil de Chansons et Romances du Jour.

Pour faciliter la vente de ce Chansonnier, le propriétaire a réduit les prix aux conditions suivantes :

Par chaque copie reliée, 2s.
Do brochée, 1s-3d.

En vente chez MM. J. & O. Cremazio, rue la Fabrique, haute-ville, et R. E. Fréchette, rue Lamontagne.
Québec, 9 janv. 1850.

POUR SAN-FRANCISCO.

DÉPART DES STEAMERS de New-York, les 1er et 15 de chaque mois.

STEAMERS POUR CHAGRES:
SALON de l'arrière \$125
de l'avant \$100
CABINE d'en bas \$90
Steerage \$65

POUR LA HAVANE,
1re Cabine \$100.
2de \$90
Steerage \$50

DE PANAMA A ST. BLAS,
Cabine \$225
Steerage \$100

DE ST. DIEGO,
Cabine \$250
Steerage \$125

DE SAN-FRANCISCO,
Cabine \$300
Steerage \$150

PAQUEBOTS A VOILES, Partant de New-York chaque semaine.
POUR SAN-FRANCISCO
Cabine, de \$225 à \$25
Steerage \$125 à \$150

Pour les autres détails s'adresser à la Maison de Commission de l'Ami de la Religion et de la Patrie, Québec.
ou à J. C. ROBILLOUD,
86 Cedar Street, New-York, 22 novembre.

CHAREES BAILLARGE,

PRATIQUE et enseigne l'Architecture, l'Arpentage, et le Génie Civil.
Rue St. François, No. 12.

BAZAR

de la Société charitable des Dames Catholiques de Québec.

Le public est respectueusement informé, qu'il se tiendra un BAZAR de cette Société, le CINQUIÈME jour de FEVRIER, 1850. Le produit de ce Bazar sera employé pour venir en aide aux Orphelins, et à l'École des Filles sous la direction des Sœurs de la Charité.

Les personnes qui désirent y contribuer sont priées d'envoyer leurs effets aux Dames ci-dessous mentionnées.

Mesdames FAN VELSON,
MASSUE,
PAINCHAUD,
ROY,
WOLSEY.
Mesdames McCord, Duval, Lelièvre et H. Tessier, tiendront la table de rafraichissement.
Par ordre,
JOSEPHTE MASSUE,
Secrétaire.
Québec, 7 Décembre, 1849.

Maintenant en débarquement, et à vendre par le soussigné.

HUILLE DE LIN, double bouillie, BRIQUES A FEU marqué "curr."
GENÈVRE de "DeeKuyper's"
CHARBON de Smith, double criblé.
C. E. LEVEY et Cie.
Québec, 2 juillet 1849.

LOUIS LEMOINE, MÉCANICIEN.

FABRIQUE des Pompes à feu depuis \$10 jusqu'à \$250. Il a toujours en mains de petites pompes portatives. S'adresser chez M. Scott, marchand de la H. V. agent, ou chez le Fabricant Grande-Rue du faubourg St. Jean.
Québec, 12 Déc. 1849.

PROPOSITION AVANTAGEUSE.

Maison de Commerce A VENDRE OU A LOUER.

UNE personne qui désirerait établir en campagne, trouvera de grands avantages, soit pour acheter un établissement de commerce complet, ou pour s'associer avec le présent propriétaire. Pour plus amples informations, s'adresser sur les lieux à M. Tanan, comte de Rimouski, ou au soussigné à Québec.
E. LACROIX,
rue Sault au-Matelot.
Québec, 12 décembre 1849.

EMPLACEMENTS et Maisons à vendre, T. A. PARANT, jr.
Québec, 14 juin 1849.

Parapluie de Soie perdu.

UNE personne étant allée dans différents bureaux à la Haute-Ville, croit y avoir laissé son Parapluie, prie en conséquence, les personnes qui paraissent en leur possession, de vouloir bien en donner avis au bureau de ce journal.
Québec, 30 nov. 1849.

JOSEPH PETITCLERC, Notaire, rue St. Joseph, N° 14, Haute-Ville.
Québec, 26 mai 1848.

DR. CIRQUE,

APOTHECAIRE,
à transporté son Établissement
2 RUE LA FABRIQUE.
vis-à-vis le Magasin de M. Boisseau,
Q U É B E C .

H. S. BALKIN, MARCHAND DE BOIS,

No. 38 RUE ST. PIERRE, BASSE-VILLE
Québec, 6 juin 1849.

G. TALBOT.

Avocat, A établi son bureau au No. 63 Rue St. Louis, Haute-Ville de Québec, 5e poste de la Cour.— à Québec, 1849.

M. PATRY architecte, demeure maintenant rue Desfosés, St. Roch, vis-à-vis le magasin de meubles de M. T. Larivière.
Québec 29 Oct. 1849.

Stanislas Drapeau, PROPRIÉTAIRE.
BUREAU DU JOURNAL No. 14, RUE STE. FAMILLE, QUÉBEC

HIVER, HIVER, HIVER.

Maintenant le temps est venu pour vous procurer l'article indispensable pour l'hiver, des SOULIERS et BOTTINES de CAOUTCHOUC, pour DAMES et MESSIEURS.

MAINTENANT A VENDRE A DES PRIX SANS EXEMPLE, AU Depot americain de Caoutchouc,

Rue STE. FAMILLE, Haute-Ville, adjoignant l'établissement de Marchandises Sèches du soussigné.

15,000 PAIRES de Souliers communs de Caoutchouc, de bonne qualité, — style original, — pour Dames et Messieurs. Se vendent que 2s-6d par paire. Plusieurs mille paires de Souliers à patente de caoutchouc, des meilleures manufactures, de diverses grandeurs, sont offerts en vente, aux prix : depuis 2s-10d. jusqu'à 6s-3d. Des bottines élégantes pour Dames, appelées Ladies' Congress-Boots, se vendent pour 10s. Bottes longues de Caoutchouc, à l'épreuve de l'eau, pour Messieurs, Slippers, &c., &c. Toutes ces marchandises sont garanties, et les prix sont plus bas que jamais ils en fut offert en Canada. Pour argent comptant.
Dépot de Caoutchouc, Rue Ste. Famille.
Québec, 3 décembre, 1849.

T. CASEY.